AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5525
FR0010209809-FS1477

23 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 22 décembre 2020, la société en nom collectif Frameliris[1] (14 avenue de Messine, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 décembre 2020, les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS hors marché.

[1] Contrôlée par M. Pascal Pessiot.